

Chargeant Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'intérim de Monsieur **Jean-Marie EHOZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du Lundi 29 mars au Dimanche 4 avril 2010**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

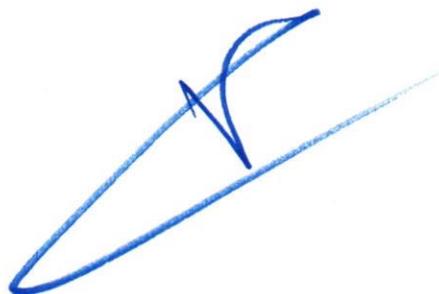
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du lundi 29 mars 2010, Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication est chargé de l'intérim de Monsieur **Jean - Marie EHOZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2010

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**